

Comment recruter un contractuel "recherche"?

Il faut tout d'abord déterminer les missions confiées.

Si l'agent contractuel se voit confier des missions de recherche, le recrutement doit être fait en fonction de la grille de rémunération (1).

Si l'agent se voit confier des missions d'administration de la recherche, le recrutement est effectué suivant les modalités décrites en (2).

Enfin, si l'agent n'intervient que ponctuellement, les vacances les plus adaptées sont à déterminer en (3).

1) Contrat CDD Recherche

Les contractuels recherche sont rémunérés au forfait à déterminer par le/la responsable de ligne dans la grille ci-dessous en fonction du niveau d'études.

Pour adapter la dépense à une recette extérieure (crédits de laboratoires, subventions extérieures), le responsable de ligne peut demander une simulation personnalisée à la DRH3.

Attention : pour les contrats financés par des subventions pour charges de service public (contrats doctoraux décret 2009, les contrats doctoraux et post-doctoraux COMUE) la rémunération plancher est fixe.

La demande de prise en charge doit ensuite être adressée au pôle des enseignants non titulaires de la DRH1 (service du personnel enseignant - Mme HAKMI Fatima). Le forfait choisi par le/la responsable de la ligne budgétaire (ou la simulation éventuellement effectuée par la DRH3) doit être indiqué lors de cette demande.

FORFAIT BRUT	COUT	NET	Critères indicatifs	
			Niveau d'étude	STATUT
3 100,00	4 395,80	2 486,20	BAC + 8 Expérience + de 12 ans	CHERCHEUR
2 900,00	4 112,20	2 325,80	BAC + 8 Expérience de 9 à 12 ans	
2 750,00	3 899,50	2 205,50	BAC + 8 Expérience de 6 à 9 ans	
2 600,00	3 686,80	2 085,20	BAC + 8 Expérience entre 3 et 6 ans	POST DOCTORANT
2 271,00	3 220,28	1 821,34	BAC + 8 Expérience entre 0 et 3 ans	
1 975,00	2 800,55	1 583,95	BAC + 5, Doctorant	DOCTORANT
2 100,00	2 977,80	1 684,20	BAC + 5 et plus	INGENIEUR DE RECHERCHE
1 900,00	2 694,20	1 523,80	BAC + 3	INGENIEUR D'ETUDE-
1 800,00	2 552,40	1 443,60	BAC + 2	ASSISTANT INGENIEUR
1 700,00	2 410,60	1 363,40	BAC	TECHNICIEN ADMINISTRATIF
1 700,00	2 410,60	1 363,40		ADJOINT ADMINISTRATIF

2) Contrat CDD Administration de la recherche

Les agents contractuels effectuant des missions d'administration de la recherche sont rémunérés en référence à la grille indiciaire d'un grade de titulaire équivalent. Ils sont rémunérés par défaut au premier échelon de cette grille avant la prise en compte de leur ancienneté. Ils perçoivent 40% de la prime mensuelle du grade équivalent. La demande de prise en charge s'effectue auprès du pôle des agents non titulaires de la DRH2 (service du personnel BIATSS - Mme BUTOT Catherine).

3) VACATIONS

Ces taux horaires sont réévalués par la DRH2 annuellement et publiés à l'adresse suivante: <https://personnels.parisnanterre.fr/personnel-administratif/formulaires-et-modalites/contractuels/>

Informations complémentaires:

A compter du 01 janvier 2021, l'agent contractuel peut bénéficier de la prime de précarité sous certaines conditions. Son montant est à hauteur de 10% de la rémunération brute globale perçue par l'agent et son versement s'effectue en fin de contrat. (Décret n°2020-1296 du 23 octobre 2020)

Les remboursements des frais de transports varient selon le trajet de l'agent. Le montant mensuel maximum est d'une valeur de 34,46€ brut. Si vous avez besoin qu'il soit intégré dans votre simulation, il faut le préciser dans votre demande auprès de la DRH3.